CONDITIONS DE GARANTIE

FRA

CONDITIONS DE GARANTIE OFFERTES PAR LOMBARDO S.R.L. POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS QUI UTILISENT LA SOURCE LUMINEUSE LED

Le haut standard de qualité des produits Lombardo permet à la société d'offrir une garantie intégrale, en cas d'emploi correct, **de la durée de cinq (5) ans et/ou 50.000 h** de fonctionnement.

1) PRODUITS
La présente garantie s'applique aux produits LOMBARDO qui utilisent la source lumineuse LED, et uniquement pour ce qui concerne la source LED.
La présente garantie couvre les appareils utilisés dans des milieux dont la température ne dépasse pas 25° C Ta.

2) CONDITIONS DE LA GARANTIE
La présente garantie est uniquement valable à condition que:
1) l'utilisateur utilise le produit LOMBARDO conformément aux spécifications dudit produit;
2) le produit ait été correctement installé par un personnel technique qualifié ayant les compétences requises par les normes respectivement applicables;
3) les appareils n'aient pas été modifiés par l'utilisateur et/ou n'aient pas subi d'interventions de maintenance/réparations sans l'autorisation écrite du bureau technique de Lombardo.

Autres conditions
- Les produits défectueux devront être envoyés à Lombardo sous 15 jours à compter de la découverte du problème de fonctionnement, sous peine de nullité de la présente garantie, et les frais de cette expédition seront à la charge du client.
 Les frais de démontage et remontage sont à la charge du client. Les frais éventuellement encourus pour accéder au lieu d'installation (ex : échafaudages roulants, élévateurs, ouverture des espaces en horaires nocturnes, intervention de tierces parties) sont à la charge du client.

3) DURÉE DE LA GARANTIE ET LIMITATIONS
- La garantie accordée par Lombardo S.r.l. au CLIENT, pour les produits Lombardo qui utilisent la source lumineuse LED, a une durée de cinq (5) ans et/ou 50.000 h de fonctionnement.
- Pour être certains que la garantie du produit coïncide avec la garantie du fabricant, la garantie est prolongée de 3 mois à compter de la date de fabrication indiquée sur le produit, jusqu'à un maximum de 63 mois à compter de la date de fabrication. Cette date est facile à identifier sur l'étiquette du produit.

4) EXCLUSIONS
La garantie ne couvre pas:
- les damages causés par le transport;
- les dommages causés par l'utilisation de l'appareil dans des conditions ambiantes inadéquates;
- les dommages causés par la négligence, un manque d'entretien ou des tentatives de réparation effectuées par du personnel non qualifié et/ou non autorisé et dans tous les cas en utilisant des accessoires ou bien des pièces de rechange qui ne sont pas d'origine;
- les appareils montés sur des installations qui ont un déséquilibre (tension/courant) du facteur de puissance inférieur à 0,8;
- les appareils montés sur des installations sans systèmes de protection contre les surtensions, de quelque nature qu'elles soient (ex. : foudre).

5) EXECUTION DE LA GARANTIE
- La garantie conventionnelle prévue ici ne pourra être valable que dans le cas où elle sera l'objet d'une réclamation par écrit à Lombardo S.r.l., à envoyer, par lettre ou e-mail, au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent l'apparition du problème de fonctionnement de l'appareil, sous peine de nullité.
- Le CLIENT, pour faire valoir la garantie conventionnelle délivrée ici, devra fournir la preuve que les conditions susdites ont été respectées.

Le défaut des appareils sera évalué par Lombardo S.r.l. qui, à sa discrétion exclusive, déterminera si celui-ci est couvert par les conditions de garantie exposées ici.

- L'utilisateur qui fera valoir la garantie, aura droit au remplacement ou bien à la réparation de l'appareil.
- Suite au progrès technologique et aux modifications qui se sont vérifiées dans l'emploi du flux lumineux, les modules LED envoyés pour le remplacement pourraient être différents des caractéristiques d'éclairage des produits d'origine.
- Lombardo S.r.l. se réserve le droit de remplacer le produit défectueux par un autre produit avec un design similaire et des performances égales ou supérieures ou de rembourser au client le prix d'achat.
- La garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre pour le remplacement des appareils et, dans tous les cas, tout dommage lié, même indirectement, au défaut de l'appareil.
- Aucun agent, distributeur ou revendeur n'est autorisé à changer, modifier ou étendre les termes de la garantie pour le compte de Lombardo S.r.l., quelle que soit la condition.
- Sur demande de Lombardo S.r.l., les produits non conformes ou défectueux deviendront la propriété de Lombardo S.r.l. dès qu'ils seront remplacés.

6) LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE
L'exécution, l'interprétation et toutes les questions liées à la validité et aux effets de la présente garantie conventionnelle seront déterminées et régies par la loi italienne.
Tout litige dérivant de la présente garantie ou qui y est lié relèvera exclusivement de la compétence du Tribunal de BERGAMO.

Aux termes et en exécution des articles art. 1341 et 1342 du code civil , les clauses des articles : 2 (conditions de la garantie), 3 (durée de la garantie et limitations), 4 (exclusions), 5 (exécution de la garantie) et 6 (loi applicable – juridiction compétente) sont expressément approuvées.